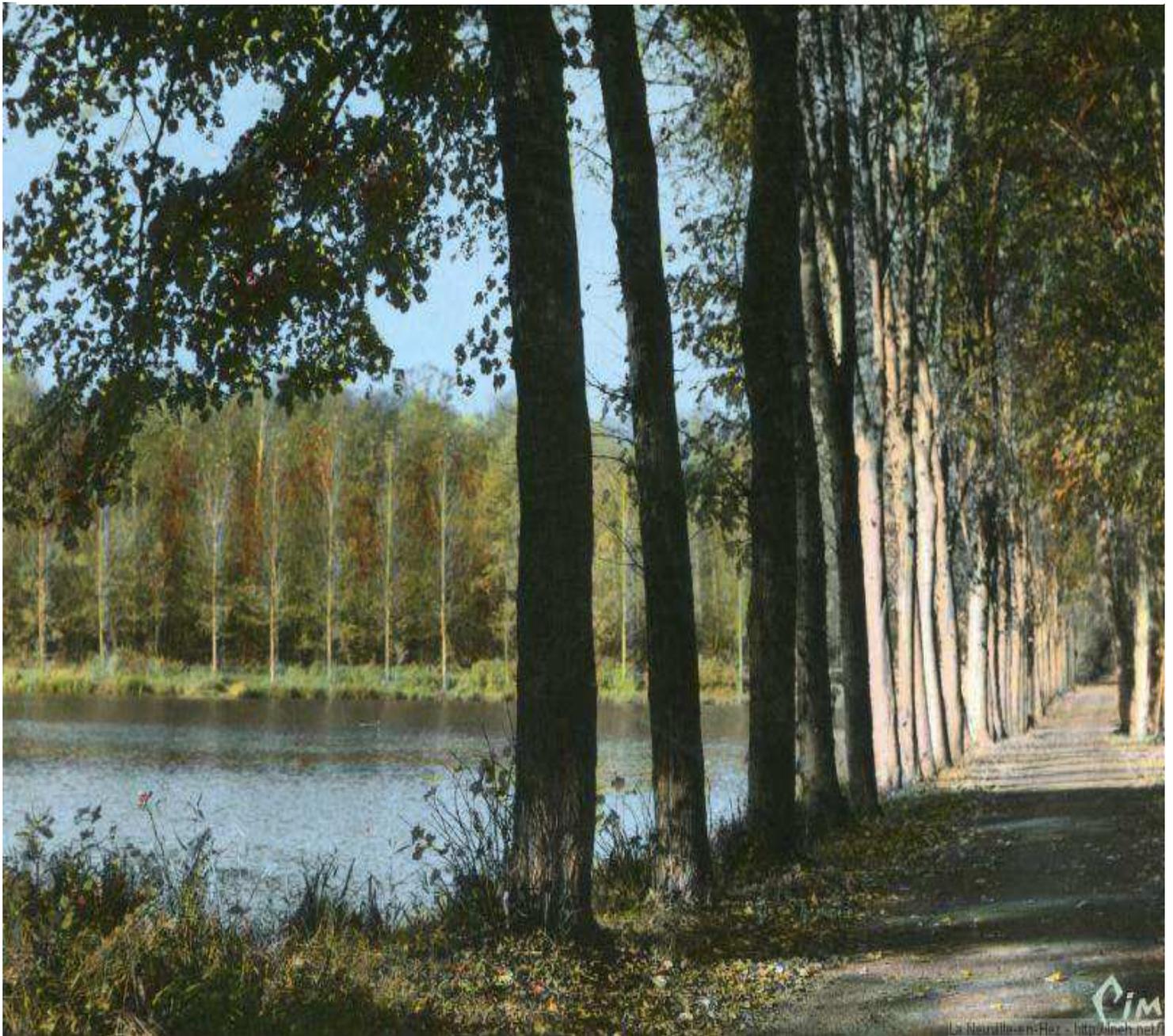




La Gazette Neuvilleoise

N°60 Janvier 2021

**Le Maire,
Les Adjointes,
Le Conseil Municipal,
Et le personnel communal
Vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021**



Madame, Monsieur,
Cher(e)s Neuvilleois(e)s,

Premier message de cette année 2021.

Permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, en mon nom, mais aussi au nom de toute l'équipe municipale.

Vœux présentés dans un cadre très particulier, en souhaitant prioritairement que 2021 puisse au fur et à mesure de son avancée, nous faire oublier l'année précédente.

Respectons tous les règles sanitaires actuelles, imposées ou conseillées afin de contribuer, chacune et chacun d'entre nous à la disparition la plus rapide possible de cette pandémie.

Avec l'équipe municipale nouvellement élue, nous avons bien-sûr toujours à cœur et la volonté de continuer à porter l'ensemble des projets que nous vous avons présentés lors de la campagne électorale.

Nous sommes aussi conscients que les délais risquent de s'allonger à cause de la situation actuelle, mais nous mettrons toute notre volonté pour que notre village, La Neuville en Hez, se développe d'une façon modérée, tout en amenant un complément de services bénéfiques à tous.

Vous retrouvez dès à présent, la « GAZETTE NEUVILLOISE » qui reprend son habitude d'une information rapide, en fonction de l'actualité, remplaçant les éditions du bulletin d'informations créé lors du premier confinement lié à l'arrivée du Covid 19.

Gazette Neuvilleoise, qui traitera d'une information rapide, que beaucoup d'entre vous nous ont dit apprécier. Parallèlement, nous vous incitons à continuer à vous rendre sur notre site internet (www.laneuvilleenhez.com) mis à jour régulièrement.

Deux bulletins municipaux annuels, viendront compléter l'information villageoise qui vous est dûe.

Avec ma sympathie à tous.

Jean-François DUFOUR,
Maire

*meilleurs
vœux*

Centre communal d'actions sociales (C.C.A.S)

Si l'esprit du C.C.A.S est de vous apporter le soutien financier, matériel et humain en cas de difficulté personnelle ou familiale et que le meilleur lien est celui d'un contact direct, nous avons décidé de créer une boîte mail sur laquelle vous pourrez nous contacter, là aussi de façon confidentielle. L'accès sera réservé au Président du CCAS, Jean-François DUFOUR et à la vice-présidente, Karine VANDERSTICHELE. (Mail : ccaslnh60@gmail.com)

Coupe de bois

22 lots ont été attribués à des Neuvilleois, par tirage au sort. Nos « bûcherons » villageois ont jusqu'au 31 Mars pour effectuer leurs coupes. Cinq lots restent disponibles, dont deux libérés après le tirage au sort. Si certains Neuvilleois se décidaient tardivement nous pourrions les servir. En faire la demande en Mairie.



Les horaires d'ouverture de la mairie au public ont été modifiés depuis début janvier. Concernant l'ouverture du samedi matin, un adjoint sera présent à chaque permanence pour vous accueillir et vous renseigner mais, en l'absence des secrétaires, toutes les opérations administratives ne pourront être réalisées.

Carte ON PASS

N'oubliez pas que pour accéder aux déchetteries de notre agglomération, tout comme à la déchetterie, déchets verts située à La Neuville en Hez, vous devez être en possession de la carte ON PASS.

Vous pouvez passer en Mairie aux heures d'accueil du public pour en faire la demande.

Merci de vous munir :

- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- de votre pièce d'identité.

Comptez environ trois semaines pour l'obtenir. Cette carte vous donne également la possibilité de vous rendre entre autres aux piscines de l'agglo, piscine TRUBERT à Bresles, ou Aquaspace à Beauvais et à certains avantages concernant les actions culturelles.

Donc n'hésitez pas à en solliciter une pour chacun des membres de votre famille. Cette carte n'est pas à renouveler chaque année.



COUVRE FEU A 18h00

Suite au couvre feu prévu pour 15 jours, au minimum, les horaires de fermeture de la Mairie l'après-midi seront les :

Mardi et Jeudi à 17h45, inchangé le vendredi à 16h30

Les nouveaux horaires reprendront normalement dès que les règles sanitaires imposées actuellement seront levées.

Attestation de déplacement dérogatoire pendant les horaires de couvre feu

Comme à l'habitude nos commerçants ont reçu des exemplaires vierges de cette attestation, disponibles également en Mairie.

N'hésitez pas à en solliciter.

